



Conditions d'adhésion à la carte des associations et lieux d'information de l'INCa

L'Institut national du cancer (INCa) est l'agence d'expertise sanitaire et scientifique en cancérologie de l'État chargée de coordonner les actions de lutte contre le cancer.

L'ensemble des informations concernant les traitements, les soins et les conseils santé publié sur les sites de l'INCa est conforme aux recommandations médicales ministérielles et institutionnelles.

En aucun cas l'INCa ne peut être tenu pour responsable des contenus et des communications diffusés par les structures qui figurent sur la carte des associations et lieux d'information.

Néanmoins, l'INCa se réserve le droit d'exclure de la carte une association ou un lieu d'information dont la déontologie ou les informations seraient en contradiction ou de nature à dénigrer les actions et les programmes de santé publique. La structure concernée en sera informée et des poursuites pourront être engagées le cas échéant en cas de non-respect des engagements cités ci-dessous.

La soumission du formulaire d'adhésion est subordonnée au respect par la structure des engagements suivants :

- Ne pas promouvoir de soins et traitements non validés par les acteurs du système de santé publique en France ou par des membres de la communauté scientifique internationale (ex : traitements alternatifs non validés par les autorités françaises ou pratiques dangereuses dans le domaine de la santé et plus particulièrement celui de la cancérologie, désinformation pouvant engendrer un risque pour les personnes etc) ;
- Ne pas s'exprimer au nom de l'INCa, sans y avoir été dûment autorisé ;
- Ne pas diffuser d'informations sur l'INCa qui seraient de nature à le dénigrer ou dénigrer ses actions (ex : propos diffamatoires qui porteraient atteinte à sa réputation) ;
- Plus largement ne pas tenir de propos injurieux ou portant atteinte aux bonnes mœurs